LE SERVICE D'AIDE A DOMICILE

Les locaux du SAD, situés Place des Commerces à Bardos

Quels sont les métiers du SAD ?

- L'auxiliaire de vie sociale réalise de façon soutenue, auprès des personnes les plus dépendantes, l'ensemble des tâches dévolues à l'Aide au Domicile, aide les personnes âgées ou handicapées à « faire » en stimulant et accompagnant, ou « fait à la place » de la personne qui se trouve dans l'incapacité provisoire ou durable de faire seule les activités et les tâches quotidiennes, assure un accompagnement social afin de maintenir au maximum l'autonomie de la personne.
- L'aide à domicile favorise le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie, handicapées ou âgées en les soulageant de différentes tâches du quotidien, contribue au maintien de leur autonomie en stimulant leurs facultés physiques ou mentales, et soutient leur activité sociale et relationnelle.

Quels sont les horaires d'intervention des aides à domicile ?

Le service fonctionne 7 jours sur 7 de 7h30 à 19h30.Les interventions peuvent avoir lieu 24h sur 24, les weekends et jours fériés.

Le budget de l'Action Sociale

D'un montant de 573 339 €, l'action sociale est une des priorités de la collectivité :

- Distribution alimentaire, service mandataire d'aide à domicile, aide sociale d'urgence, Présence Verte : 60 487 €
- Service prestataire d'aide à domicile : 512 852 €.

Le SAD, avec plus de 40 auxiliaires de vie et aides à domicile, reste le budget le plus conséquent. Ses dépenses s'équilibrent avec les aides du Conseil départemental, des caisses de retraite et la participation des bénéficiaires.

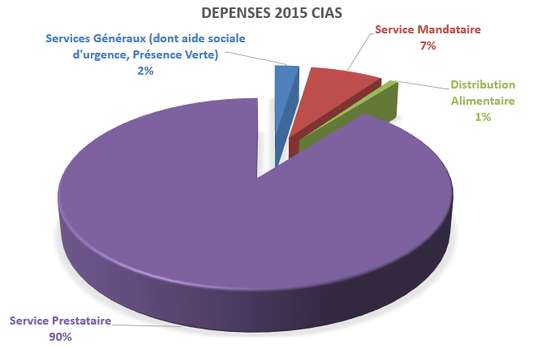

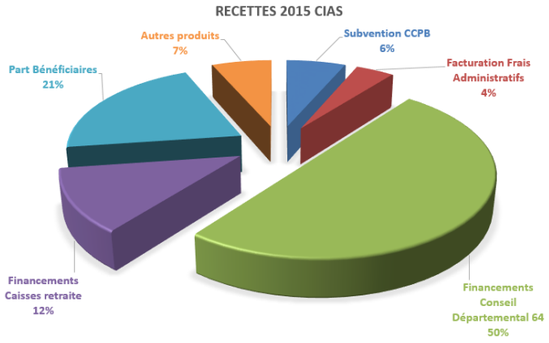

TELEASSISTANCE : PRESENCE VERTE

Présence verte *est un outil indispensable pour la personne âgée ou en situation de handicap afin d'appeler en cas d'urgence ou de problème. C'est une téléalarme. Les bénéficiaires possèdent un bouton d'urgence sous forme de pendentif ou de bracelet, à déclencher en cas de problèmes dans leur lieu de vie. Présence Verte est automatiquement informée. L'appel est renvoyé à une centrale d'écoute qui prévient ensuite les voisins, un médecin ou les pompiers selon la situation dans laquelle se trouve le particulier (chute, incendie, urgence …).*

Le CIAS finance l'installation de ce dispositif et le bénéficiaire en paye l'abonnement.

Pour plus de renseignements, contacter le SAD à Bardos.

présence verte
toujours à vos côtés

Qu'est-ce que le Service d'Aide à Domicile ?

Le Service d'Aide à Domicile est un service du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de Bidache.

Suite au transfert de la compétence Action Sociale des communes à l'intercommunalité, le CCAS de Bidache et l'AASAD de Bardos ont été regroupés en début d'année 2013 afin de constituer un seul service communautaire.

COORDONNEES DU SERVICE :

Chantal Rieu
Place des Commerces
64 520 BARDOS
Tél :
05 59 56 94 18
Mail :
aideadomicile@pays-de-bidache.fr

Le service est ouvert au public du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h à 17h30.

En cas d'urgence, le SAD peut être joint au 06 27 60 01 19 de 7h à 22h, 7 jours/7.

LE SERVICE D'AIDE A DOMICILE

En quoi consiste le Service d'Aide à Domicile ?

Chantal RIEU et Nicole DESCHAMPS, dans les locaux du SAD à Bardos

Le Service d'Aide à Domicile accompagne les personnes dans :

- les tâches de la vie quotidienne (ménage, linge, courses, préparation de repas…),
- les actes essentiels de la vie courante (aide à la mobilité, à la toilette, à l'habillage, à l'alimentation…)
- Les activités de la vie sociale (démarches administratives, activités de loisirs…)

Cette aide permet aux personnes qui le souhaitent de demeurer à leur domicile le plus longtemps possible. Elle vise à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie qui ne peuvent plus accomplir tout ou partie des actes nécessaires à leur vie quotidienne.

Le SAD intervient sur les sept communes du Pays de Bidache : Arancou, Bardos, Bergouey-Viellenave, Bidache, Came, Guiche, Sames.

A qui s'adresse le SAD ?

Le Service d'Aide à Domicile s'adresse aux personnes de 60 ans et plus, aux personnes en situation de handicap de tout âge, et à toute personne ayant besoin d'une aide personnalisée à son domicile ou d'une aide à la mobilité dans son environnement de proximité pour favoriser le maintien à domicile.

Que propose le Service d'Aide à Domicile ?

- Un service prestataire : le SAD est l'employeur des intervenantes
- Un service mandataire : le bénéficiaire est l'employeur. Le SAD se charge de rechercher l'intervenante et d'accomplir les formalités sociales et administratives liées à l'emploi d'une salariée.

Quelle est la procédure à suivre pour obtenir une aide à domicile ?

Prendre contact avec le SAD pour organiser une rencontre à domicile ou dans les locaux situés Place des Commerces à Bardos pour la préparation d'un dossier administratif.

Auprès de quel(s) organisme(s) peut-on bénéficier d'un financement ?

- Les caisses de retraites
- Le Conseil Général

Combien de personnes travaillent au SAD ?

En décembre 2014, le SAD comptait 48 aides à domiciles, sur les deux services, pour 108 bénéficiaires en service mandataire (dont 8 personnes en situation de handicap) et 53 bénéficiaires en service prestataire.

L'équipe est composée de :

- **Directrice du CIAS, Florence Margueritte**
- **Responsable du SAD, Chantal Rieu**
- **Secrétaire comptable, Nicole Deschamps**
- **Administration générale et financière, Mathias Prat**
- **Ressources Humaines, Caroline Mendiburu**